

CENTURY 21®

BAREME D'HONORAIRES – 01/11/2019

Honoraires sur ventes

Barème dégressif par tranches, les honoraires sont calculés et cumulés sur le prix de vente par tranches de prix cumulées.

Jusqu'à 50 000 €	4 500 € TTC
De 50 001 € à 61 000 €	9.5 %
De 61 001 € à 100 000 €	8.5 %
De 100 001 € à 150 000 €	7.5 %
De 150 001 € à 210 000 €	5 %
De 210 001 € à 275 000 €	4 %
Au-dessus de 275 000 €	3 %

Estimation

150 € TTC par bien (déduits des honoraires de vente ou location si le bien est vendu ou loué par notre agence) + 50 € TTC de frais de déplacement si le bien estimé est à plus de 20 kms de l'agence.

Honoraires de Gestion Immobilière à la charge du bailleur

De 7% HT soit 8.40% TTC à 9% HT soit 10.80 TTC sur la totalité des sommes encaissées. (TVA à 20%)
Assurance loyers impayés : 2.00%TTC du montant du quittancement selon prestations.

Honoraire de location

Habitation, baux nus et meublés en résidence principale.

Pour le locataire : 7% TTC du loyer annuel charges comprises, plafonnés réglementairement par la loi ALUR et le décret 2014-890 du 1^{er} août 2014 à 8 € du m² + 3 € du m² pour l'état des lieux en zone non tendue.

Pour le bailleur : 9% TTC du loyer annuel charges comprises, comprenant les honoraires de négociation et d'entremise.

Honoraires de location des garages

Pour le locataire : 100 € TTC de forfait.

Pour le bailleur : 135 € TTC de forfait.